

Destinataires du compte-rendu :

- Membres du conseil d'administration
- Monsieur le Président
- M. le Vice-président

Rapport
Conseil d'administration du CIAS Val'Eyrieux
Séance du mercredi 23 mars 2022

Présents : M. le Dr Jacques Chabal (Président), M. Thierry GIROT (Arcens), Mme Marie-Christine ROURE (Le Cheylard), Mme Danielle COULOMB (St Christol), Mme Josette CLAUZIER (Accons), Mme Sylviane BOISSY (Saint Martin-de-Valamas), Mme Monique SÉRILLON (Fédération de l'ADMR de l'Ardèche), Mme Annick LE BON (Secours Catholique Drôme Ardèche), M. Sébastien HAOND (Centre socioculturel de St Agrève).

Absents excusés : Mme Cécile VINDRIEUX (Saint-Agrève), M. Michel CHANTRE (St Jean-Roure), Mme Marie-Françoise PERRET (Saint Pierreville), M. Patrice ARMAND (LaboVe), Mme Paulette CHANTRE (Entraide Protestante).

Absents M. Raymond CHAPPAZ (FNATH), Mme Géraldine GENOT (Restos du Cœur), M. Antoine COCHET (Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche).

Assistaient également à la séance :

Mme Magali MORFIN, Directrice du Pôle des services à la population et du CIAS.

Mme Stéphanie MOUNIER, Agente de développement du CIAS.

Mme Aurore Vareilles, Agent d'accueil et d'accompagnement France Services

Mme Nadège CHARRIER, Assistante de Direction Pôle des services à la population et du CIAS.

Ordre du jour :

- Vote du Compte administratif 2021
- Vote du Compte de Gestion 2021
- Présentation du BP 2022
- Adhésion au groupement de commande Marché d'assurances CCVE
- Convention avec le centre socio-culturel, (*intervention du Conseiller numérique France Service*)
- Projet de convention avec l'Arche des métiers
- Modification de l'adresse postale du CIAS, fiche Insee
- Organigramme du CIAS, (dossier banque des territoires)
- Point d'étape Bus France Service et présentation de l'équipe.
- Questions et informations diverses

Début de séance à 18h00.

M. le Dr Jacques Chabal ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

M. Thierry Girot présente Aurore Vareilles agent d'accueil et d'accompagnement France Services, qui vient de Devesset.

Maëlie Gaillard, Animatrice France Services, rejoindra prochainement l'équipe.

- **Vote du Compte administratif 2021**

Le compte administratif est présenté à l'assemblée. Il comporte un excédent reporté de 3 662.20 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		15 015,69 €		0,00 €	0,00 €	
Opérations de l'exercice	81 353,49 €	70 000,00 €	2 621,20 €	2 621,20 €	83 974,69 €	72 621,20 €
TOTAUX	81 353,49 €		2 621,20 €	2 621,20 €	83 974,69 €	2 621,20 €
Résultats de l'exercice	81 353,49 €	85 015,69 €	0,00 €			85 015,69 €
Résultats de clôture		3 662,20 €				3 662,20 €
		Besoin de financement	0,00 €			
		Restes à réaliser				
		Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €			
		Besoin total de financement	0,00 €			
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			3 662,20 €	au compte 1068 Investissement		
				au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

Magali Morfin détaille chaque chapitre en comparant le budgétisé et le réalisé.

En ce qui concerne les charges de personnel pour 2021, pour le poste de Christophe Alexis, conseiller numérique, elle précise le mode de financement :

20% ont été perçus à la signature du contrat en septembre

30 % au 6^{ième} mois (mars 2022)

50 % au bout d'un an de contrat

Le Dr Jacques Chabal, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 et l'affectation de résultat proposée.


Le président remercie le Conseil d'administration de sa confiance.

- **Vote du Compte de Gestion 2021**

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; approuve le compte de gestion présenté par le Comptable public pour le CIAS Val'Eyrieux.

- Présentation du BP 2022

L'ébauche du budget 2022 est présentée, il sera finalisé et soumis au vote du CA après le vote de celui de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

 Centre Intercommunal d'Action Sociale Projet BP 2022 CIAS						
Dépenses de fonctionnement						117 500,00 €
	011	14 980,00 €				
achat de petit matériel	60632	100,00 €				
fournitures administratives	6064	300,00 €				
carburant	60622	5 400,00 €				
maintenance (copieur)	6156	400,00 €				
primes d'assurances	6161	600,00 €				
prime assurances	6168	800,00 €				
maintenance materiel roulant	61551	1 500,00 €				
doc générale et technique	6182	100,00 €				
versement organismes formation	6184	100,00 €				
fetes et cérémonies	6232	400,00 €				
catalogues et imprimés	6236	2 700,00 €	(com lancement Bus FS)			
missions et déplacements	6256	1 300,00 €				
téléphonie mobile	6262	180,00 €				
cotisations	6281	1 000,00 €				
autres charges extérieures	6288	100,00 €				
	012	86 520,00 €				
		32 020,00 €	agents CIAS mis à disposition			
		54 500,00 €	conseiller numérique et agents France service			
	65	16 000,00 €				
	6558	1 000,00 €	FUL			
	6574	15 000,00 €				
	002	3 622,20 €				
Recettes de fonctionnement						117 500,00 €
		40 000,00 €	CCVE			
		30 000,00 €	Etat France service			
		40 000,00 €	Banque des territoire Conseiller numérique	(selon convention)		
		2 500,00 €	Conventions interventions conseiller numérique			
		5 000,00 €	Partenariats privés France service			

Concernant la section de fonctionnement il s'agit d'une projection. L'investissement n'est pas présent, car pas stabilisé à ce jour.

France services itinérante Val'Eyrieux : une fois le CIAS Val'Eyrieux labellisé, les financements de l'État pour ce service se poursuivent tant que le service fonctionne dans le respect du cahier des charges, le renouvellement se fait par tacite reconduction (avant convention sur 3 ans).

Sébastien Haond soumet l'idée que les communes pourraient participer financièrement pour ce service apporté (gratuit pour les habitants).

C'est l'une des recommandations générales destinées aux porteurs de projet France Services, précise Stéphanie Mounier.

Le service sera testé et évalué sur les communes visitées et ce sujet sera abordé à l'issue du bilan annuel d'activité.

Le Président indique qu'il est complexe de mettre en place le budget de la CCVE, il devrait subir une baisse de 8% dans les années qui viennent car les dotations sont moins bonnes que celles prévues. Les 8 % nécessaires devraient être amoindris afin d'avoir une équité entre tous les services de la communauté de commune sans en altérer la qualité pour les publics. Les chiffres vont être affinés suite à la dernière commission des finances.

Car nous sommes :
Coincés entre les demandes des citoyens
Notre volonté de maintenir les services
Dépendants des décisions de Bercy (gouvernement)

Ce budget CIAS, reste de grande qualité pour ses projets.

- **Adhésion au groupement de commande Marché d'assurances CCVE**

Monsieur le Président expose que les différents marchés d'assurances de la communauté de communes arrivent prochainement à échéance, il s'avère nécessaire de lancer une consultation selon la procédure adaptée prévue à l'article L2123-1 et suivants du code de la commande publique résultant du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Dans le cadre de ce renouvellement, il apparaît opportun de créer un groupement de commande avec la communauté de communes.

Ce groupement a pour objet la passation et l'exécution de marché de services d'assurances pour le compte du CIAS et ainsi de faire profiter à l'établissement des garanties des contrats à renouveler.

Une convention visant à définir les conditions du fonctionnement du groupement de commande ainsi organisé entre la communauté de communes et le CIAS.

La signature de cette convention est déléguée à Monsieur le Vice-Président.

Le Conseil d'administration

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

DECIDE

D'adhérer au groupement de commande ainsi présenté,

D'autoriser Monsieur le Vice-Président à signer la convention définissant le fonctionnement du groupement de commande,

Précise que le montant des polices d'assurances du CIAS sera inscrit au BP 2022.

- **Convention avec le centre socio-culturel, (intervention du Conseiller numérique France Service)**

Le centre socioculturel organise des ateliers numériques pour la population de son territoire dans le cadre du dispositif « Pass numérique ». Le CSC sollicite le CIAS qui possède les compétences pour animer des ateliers numériques sur le territoire, grâce à son Conseiller numérique France Services, pour un total de 40 heures.

En contrepartie, le CIAS établira et émettra un titre au Centre socioculturel L'Odyssee, correspondant aux heures d'intervention du conseiller numérique France Services, comme indiqué plus avant, ainsi qu'à ses frais de déplacements entre sa résidence administrative située à « Maison de santé intercommunale 95 rue de l'Église 07310 Saint-Martin de Valamas » et le Centre socioculturel L'Odyssee situé à « 235 rue Jacques Dondoux 07320 Saint-Agrève », soit **19 € de l'heure**.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée avec le centre socio culturel qui fixe le cadre de l'intervention du conseiller numérique France Services du CIAS Val'Eyrieux.
Charge le Président de l'émission du titre de recettes correspondant.

- **Projet de convention avec L'Arche des Métiers**

L'Arche des Métiers organise des ateliers numériques pour les seniors au Cheylard dans le cadre d'un conventionnement avec le CCAS du Cheylard.

L'Arche des Métiers sollicite le CIAS qui possède les compétences pour animer des ateliers numériques sur le territoire, grâce à son Conseiller numérique France Services. Le nombre d'heures d'intervention est en cours de définition.

En contrepartie, le CIAS établira et émettra un titre à L'Arche des Métiers correspondant aux heures d'intervention du conseiller numérique France Services, comme indiqué plus avant, ainsi qu'à ses frais de déplacements entre sa résidence administrative située à « Maison de santé intercommunale 95 rue de l'Église 07310 Saint-Martin de Valamas » et L'Arche des Métiers, situé au Cheylard, soit 19 € de l'heure.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président et après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité,

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec L'Arche des Métiers qui fixe le cadre de l'intervention du conseiller numérique France Services du CIAS Val'Eyrieux.
Charge le Président de l'émission du titre de recettes correspondant.

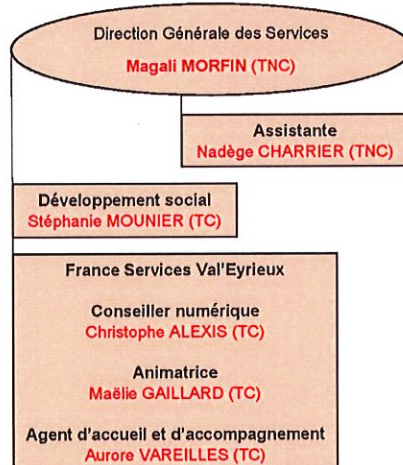
- **Modification de l'adresse postale du CIAS, fiche Insee**

L'adresse postale du siège du CIAS est inexacte depuis la mise en place du nouvel adressage postal (2017), d'où la non distribution de certains courriers par les services de La Poste. Le nécessaire sera fait afin que la fiche SIRENE/INSEE soit mise à jour.

- **Organigramme du CIAS (dossier banque des territoires)**

La projection de l'organigramme du CIAS est effectuée.

Président Dr Jacques CHABAL							
Arcens Vice-président Thierry GIROT	St Christol Danielle COULOMB	St Jean-Roure Michel CHANTRE	Acoons Josette CLAUZIER	St Martin-de-Valamas Sylviane BOISSY	Le Cheylard Marie-Christine ROURE	St Agrève Cécile VINDRIEUX	St Pierreville Marie Françoise PERRET
Centre socioculturel Sébastien HAOND	LaboVe Patrice ARMAND	Secours Catholique Annick LE BON	Entraide Protestante Paulette CHANTRE	Restos du Cœur Géraldine GENOT	ADMR Eyrieux Ouvèze Monique SÉRILLON	FNATH Ardèche Raymond CHAPPAZ	FOL Ardèche Antoine COCHET



Document de travail

A l'origine ce document devait être fourni à la Banque des Territoire pour le projet France Services Mobile.

Le CIAS n'étant pas éligible à la DETR, ce sera celui de la CCVE qu'il faudra joindre au dossier.

En effet ce sera la Communauté de communes qui achètera le véhicule et le mettra à disposition du CIAS.

- **Point d'étape Bus France Service et présentation de l'équipe.**

L'audit AFNOR pour la France Services itinérante a eu lieu le 17 mars, il s'est très bien déroulé. Après un battement de 15 jours, les résultats de cet audit devraient parvenir au CIAS au mois d'avril.

Une fois labellisé, les agents prendront contact avec les communes pour se présenter et déterminer, avec elles, les modalités de fonctionnement du service itinérant (lieu de stationnement précis, jours et horaires des permanences, fréquence, contact sur la commune, etc).

Les missions principales des deux agents recrutés sont précisées ci-dessous :

- ✓ **Agent d'accueil et d'accompagnement France services :**

- ▶ Accueillir, apporter un premier niveau de réponse, accompagner et orienter le public vers les services, partenaires compétents et opérateurs France Services.
- ▶ Accompagner le public dans ses démarches administratives et déclaratives.

- ▶ En lien avec les collègues « France Services », assurer la relation avec les partenaires dans le cadre des missions mises en place.
- ▶ Contribuer au développement et à l'évaluation du dispositif.
- ▶ Tenir à jour un suivi statistique (qualitatif et quantitatif) permettant de rendre compte de l'activité.
- ▶ Participer à l'organisation logistique du bus « France services ».

✓ Animatrice France services

- ▶ Accueillir, apporter un premier niveau de réponse, accompagner et orienter le public vers les services, partenaires compétents et opérateurs France Services.
- ▶ Accompagner le public dans ses démarches administratives et déclaratives.
- ▶ En lien avec les collègues « France Services », assurer la relation avec les partenaires dans le cadre des missions mises en place.
- ▶ Contribuer au développement et à l'évaluation du dispositif.
- ▶ Tenir à jour un suivi statistique (qualitatif et quantitatif) permettant de rendre compte de l'activité.
- ▶ Organiser la logistique du bus « France services ».
- ▶ Se former et s'informer auprès des partenaires institutionnels, professionnels et sociaux.
- ▶ Animer et organiser l'espace d'accueil et d'informations, la gestion documentaire.
- ▶ Entretenir et développer des partenariats en lien avec la structure.
- ▶ Mesurer la satisfaction des usagers de la structure.
- ▶ Réaliser un rapport d'activité annuel.
- ▶ Contribuer au réseau départemental France Services.
- ▶ Contribuer à la promotion du Bus France Services, en lien avec sa hiérarchie et les services compétents.
- ▶ Entretenir un réseau de partenaires, de référents ou d'acteurs du territoire.
- ▶ Organiser, participer aux événements et aux projets sur le territoire de la Communauté de Communes de Val'Eyrieux.

• Questions et informations diverses

- Appel à candidature pour la réalisation d'un diagnostic territorial sur la pauvreté en rural (PPR)

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le commissariat de prévention et de lutte contre la pauvreté en Auvergne Rhône-Alpes souhaite soutenir les premiers EPCI d'Auvergne Rhône-Alpes en milieu rural qui se lanceraient dans une démarche de mise en place d'actions de prévention et de lutte contre la pauvreté dans leur territoire en apportant au maximum 80% et dans un plafond de 20 000 €, du **financement de 6 mois d'ingénierie pour l'élaboration du diagnostic et du plan d'action**. L'EPCI devra apporter au minimum un co-financement à hauteur de 20%. Il est prévu de soutenir entre 3 et 6 collectivités.

Le projet peut être déposé par l'EPCI ou le CIAS de l'EPCI.

(toutes les informations dans les documents joints au compte rendu).

Le **dossier de candidature** sera à renseigner en ligne **avant le 17 juin 2022**.

Les **résultats** seront connus le **04 juillet 2022**.

- Information Communauté de communes : stagiaire au Pôle services à la population

Magali Morfin, dans le cadre de la mission habitat de son pôle, accueille actuellement Ninon Comboroure (Master géographie, option développement rural) en Fac à Nanterre.

Ninon doit exploiter le fichier LOVAC 2020, qui est un croisement entre les fichiers fiscaux et les fichiers urbanisme, concernant les logements vacants.

Le fichier LOVAC a été obtenu suite à un appel à projets concernant la lutte contre les logements vacants.

Elle est en train de créer un fichier pour chaque commune, qui leur sera ensuite présenté afin d'être affiné, grâce à la connaissance fine qu'ont chaque Maire, de leur territoire.

Elle prendra ensuite contact avec les propriétaires concernés pour voir quel avenir chacun souhaite donner à sa propriété vacante, et leur présenter les dispositifs d'aides existants pour la rénovation. Les modalités seront à voir avec les communes.

Fin de la séance à 19h40

Dr Jacques Chabal,
Président du CIAS Val'Eyrieux.

C.I.A.S
Val'Eyrieux
Centre Intercommunal d'Action Sociale